

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 28 septembre 2020

Groupe Scolaire Hillion - Avenant 1 mission de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Boulanger Le Denmat, mandataire, accompagné des bureaux d'études M2C, Bâti Structure de l'Ouest, Armor Ingénierie et Acoustibel.

Pour rappel, la tranche ferme concernait les études et diagnostics de maîtrise d'œuvre sur les 2 sites des écoles maternelle et élémentaire ainsi que le suivi des travaux d'extension sur l'école élémentaire. La tranche conditionnelle concernait le suivi des travaux de rénovation sur l'école maternelle.

Par délibération du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a validé un Avant-Projet Définitif différent de l'Esquisse (ESQ) et de l'Avant-Projet Sommaire (APS) eu égard aux nombreux atouts et opportunités de réalisation d'une réhabilitation complète du bâtiment existant en plus des surfaces nouvellement créées.

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux « groupe scolaire d'Hillion » pour un montant hors option de 1 291 907.70 euros HT (comprenant entre autres la problématique radon, les opportunités de subventions au titre de la rénovation énergétique, le traitement bois façade...) et un montant avec options de 1 364 468.39 euros HT.

Par délibération du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le maire à arrêter la mission de mandat de la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement au stade de la « Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs ». Le maître d'ouvrage redevient donc la mairie d'Hillion.

Le nom de l'agence d'architectes Boulanger Le Denmat a également été changé pour s'appeler FELT Architectes.

La délibération adoptée en conseil municipal ce lundi 28 septembre 2020 permet d'officialiser le transfert de maîtrise d'ouvrage de Baie d'Armor Aménagement à la mairie d'Hillion et la signature des pièces du marché de maîtrise d'œuvre avec FELT Architectes, d'acter la mission supplémentaire de reprise des études d'AVant-Projet (AVP) ayant conduit au projet global de regroupement des écoles maternelle et élémentaire sur un site unique, et enfin de fixer en fonction du montant définitif des travaux, le montant définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et la répartition des cotraitants. Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre en fonction du montant des travaux n'a pas évolué. Il s'établit à 8,70 % du montant définitif des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération - Convention cadre de versement d'offre de concours - Opération rue de la Tour du Fa

Saint-Brieuc Armor Agglomération détient les compétences en termes d'adduction d'eau potable et d'eau industrielle, de gestion des eaux usées et pluviales.

Dans le cadre des travaux réseaux destinés à desservir les projets de construction et/ou d'aménagement, Saint-Brieuc Armor Agglomération sollicite un fonds de concours de la part de la commune concernée pour le financement des travaux de réseaux.

La construction du groupe scolaire d'Hillion, rue de la Tour du Fa, va se poursuivre par des aménagements de voirie de cette rue. Les réseaux humides nécessitent également d'être rénovés.

Concernant les réseaux d'eaux pluviales, il y a lieu de supprimer les fossés busés existants compte tenu de leur état, en raccordant les branchements et les grilles de voirie sur le réseau structurant existant.

Le Conseil Municipal a validé le fait de procéder au versement de sa participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût HT constaté après réception des travaux pour un montant estimatif de 55 382.52€ à charge de la commune.

Syndicat Départemental d'Énergie 22 - Effacement des réseaux rue de la Tour du Fa et route de la Grandville

Par délibération du 27 janvier 2020, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le maire à engager une étude de détails concernant le projet d'effacement des réseaux rue de la Tour du Fa et route de la Grandville, pour un montant estimatif à charge de la commune de 106 740 euros (hors devis Orange en cours de réalisation). L'étude a été commandée par le SDE 22 auprès de la société STURNO. Le chiffrage définitif vient de nous être remis par le SDE 22, il s'élève à 98 540.00 euros (hors devis Orange) et inclus les travaux basse tension liés au réseau électrique, les travaux liés au réseau d'éclairage public et téléphonique pour la partie génie civil (le câblage du réseau téléphonique étant réalisé par Orange).

Aménagement du bourg de Saint-René - avenant 2 Covid-19 Lot 1 entreprise Eiffage

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux d'aménagement du bourg de Saint-René pour un montant global de travaux de 1 426 668,20 euros HT.

Les aménagements ont démarré en février 2020. Les travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 sont actuellement en phase de finition.

La crise sanitaire que nous traversons depuis le 16 mars dernier impacte les travaux des entreprises en charge des travaux d'aménagement du bourg de Saint-René. L'entreprise Eiffage a chiffré l'impact de la période de crise sanitaire de Covid-19 dans l'organisation du chantier du lot 1 de travaux du bourg de Saint-René. Il s'élève à 18 988.00 euros HT. Considérant que l'impact de la crise sanitaire a été réel pour l'activité économique de l'entreprise Eiffage sur ce chantier (interruption de chantier du 18 mars au 15 avril, mise à jour du plan particulier de sécurité et de protection de la santé, équipements de protection individuelle spécifiques, formation des salariés, quart d'heure journalier hygiène sécurité spécifique), et que malgré ces contraintes, elle a mis en place les moyens adaptés pour finir les travaux (hors finition) sur la rue Morin et permettre ainsi une circulation automobile, piéton, vélo sécurisée vers le collège d'Hillion pour son ouverture en septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge une partie de cet impact pour un montant de 13 291.60 euros HT.

Aménagement du bourg de Saint-René - avenants tranche conditionnelle 1

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux d'aménagement du bourg de Saint-René pour un montant global de travaux de 1 426 668,20 euros HT. Les aménagements ont démarré en février 2020. Les travaux de la tranche conditionnelle 1 sont actuellement en phase de finition. La fin du chantier laisse entrevoir des opportunités de travaux complémentaires. Aussi, ont été validés par le Conseil Municipal : la mise aux normes Personne à Mobilité Réduite la rampe d'accès située à l'arrière de la salle du Gué Rouget, le raccordement d'eaux pluviales sur le parking situé à l'arrière de la salle du Gué Rouget, la pose de bandes podotactiles supplémentaires en granit foncé en haut des escaliers côté coiffeur, la rehausse de 40 cm du mur situé au niveau de l'ancienne boulangerie, l'équipement d'une porte en bois pour la borne électrique du marché, le thermolaquage des mains courantes des escaliers, la fourniture et réalisation d'un muret de soutènement en traverses de chêne verticales devant le bar « le Sympatic » et la réalisation de seuils au niveau des commerces ; ces avenants sont englobés à l'enveloppe totale qui elle reste inférieure au montant du marché initial (grâce aux avenants actés lors du conseil municipal du 6 juillet 2020 faisant apparaître des moins-values).

Espace de Glisse Universelle® - Pumptrack - renoncement à l'application de pénalités de retard

Par délibération du 12 juillet 2019, le Conseil Municipal a validé l'attribution du marché de travaux à l'entreprise JO SIMON de Ploudaniel (29) pour un montant de 77 905.50 euros HT.

Les travaux ont démarré en septembre 2019 mais ont été interrompus suite aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver dernier et à la période de confinement liée au COVID 19 du printemps 2020. Aussi, les travaux d'enrobé ont été réalisés les 4 et 5 juin 2020 et la réception des travaux a été prononcée le 19 juin 2020.

Ces événements, non imputables à l'entreprise JO SIMON et à ses sous-traitants, ont généré une prolongation du délai d'exécution des travaux.

L'application des pénalités de retard, prévue aux Cahiers des Clauses Administratives Particulières, est un droit contractuel de l'administration, à l'application duquel elle peut renoncer. Ce principe trouve particulièrement à s'appliquer lorsque le titulaire du marché est une TPE ou une PME, pour lesquelles la mise en œuvre des pénalités peut avoir de lourdes conséquences financières. Le Conseil Municipal a donc délibéré en ce sens.

Cheminements doux Hillion/Saint-René tranche 1 - appel à projet relatif à la part exceptionnelle en 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance des territoires - demande de subvention

Depuis 2016, a été initié un travail sur la création d'une piste cyclable entre Hillion et Saint-René. Une étude de définition a été réalisée afin de définir les aménagements de cheminement doux nécessaires pour permettre d'une part aux collégiens de rejoindre le collège d'Hillion de manière sécurisé, et d'autre part d'appréhender les contraintes techniques de continuité de cheminement sécurisé vers les différents sites communaux stratégiques.

Cette étude réalisée entre 2016 et 2018 a confirmé l'intérêt de création d'une piste cyclable sur l'axe de la voie communale 4. Une première phase de travaux a eu lieu en 2019 au niveau du hameau des Quilles.

Parallèlement, les études préalables ont continué sur les tranches 1: Hillion/Les Quilles et 2: Les Quilles/Saint-René et une rencontre avec les propriétaires et exploitants agricoles a pu avoir lieu sur la tranche 1.

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation des travaux de la tranche 1 Hillion/Les Quilles est prêt à être lancé avec des travaux pouvant démarrer pour fin d'année 2020/début 2021.

Un appel à projets supplémentaire est ouvert au titre des dotations de soutien aux investissements. Notre projet rentre dans l'une des trois thématiques prioritaires définies par le gouvernement à savoir : la transition écologique et le développement de nouvelles solutions de transports. Aussi, ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'Etat en plus d'autres financeurs identifiés. Le Conseil Municipal a délibéré en faveur de ces travaux de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité sur le secteur Hillion/Les Quilles et la sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour ce programme de travaux.

Location précaire de garage - Cours de la Salle Verte

Dispense de purge des hypothèques - échange de parcelles entre la commune d'Hillion et Mme Le Goffic

Constitution des comités consultatifs

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose de la possibilité de former des commissions chargées d'étudier, en amont, des questions soumises au Conseil.

En complémentarité, des comités consultatifs, associant des représentants des habitants de la commune peuvent être créés, par référence à l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les comités consultatifs sont constitués pour la durée du mandat électoral.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Voici les hillionnais désignés pour siéger à ces comités consultatifs :

Entraide & actions citoyennes : TRÉHOREL Maryvonne / ROBREAU Jeannie / POLETTI Marie-Jo / DEMAIZY André / BARAER Danielle / POUPART Michel / CARRIÈRE Philippe / BLIER Nicolas

Vie sportive & associative : CABARET Bernard / CAMUS Kristell / DEMAIZY André / FLEHO Yoann / LÉVÊQUE Éric / LEPETIT Yann / LE GUEN Gérard / PHILIP Yves / PHILIPPE Jean-François / TRIVIN Frédéric

Aménagement des espaces publics & patrimoine immobilier : BLIER Nicolas / BOTREL Serge / BRIENS Patrick / CABARET Jean-Yves / LANGLAIS Claude / LEBRAS Didier / LE ROUX Loïc / LEVA Olivier / MARTIN Gilles

Éducation, enfance, jeunesse, famille : CABARET Lucie / COURCOUX Thomas / ÉRÉAC Solenn / GAUDIN-CHAMPION Anne-Marie / PERROS Linda / SCHMID Anne / représentants des associations de parents d'élèves de la commune

Culture : BRIEND Pascaline / CHANOT Patrick / DOUCET Louis / GOREGUES Pierre / HEURTEL Christine / LELIÈVRE Sylvain / MOISAN Delphine / POIRIER Régis / SCHMID Jean / TERTRE Caroline

Finances : CADORET Éric / LE TEXIER Aurélie / MESSAGLIO Annie / PITAUD Lucie / SCHMID Jean

Environnement & transition écologique : BANNIER Anne-Fleur / BAUSSON Bertrand / CABARET Jean-Yves / CAMUS René / DRUET Michel / FEILLET Raymonde / GROVALET Gilles / HAMON Gilbert / HURTAUD Guillaume / LACOSTE Bastien / LANGLAIS Claude / LE FAUCHEUR Myriam / MARTIN Gilles / MASSON Pierre / MENNELET Dominique / REDOT Alain / TONNELIER Franck

Création d'emplois - accompagnement d'élèves en situation de handicap dans le cadre des activités périscolaires

Adhésion CNAS - octroi de prestation d'action sociale pour les agents contractuels permanents de la collectivité

Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour l'achat d'une herse étrille